



**ACADÉMIE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Appel à candidatures pour une mission de Professeur relais

Description de l'environnement de travail

Les Archives de Paris (AdP) assurent l'évaluation, la sélection, la collecte, la conservation, le classement, la description, la communication au public et la valorisation d'archives publiques et privées relatives à Paris et à l'ancien département de la Seine.

Composé d'un effectif de 65 agents, l'établissement conserve 76 km d'archives et communique 46000 documents par an. Plus de 105 millions de pages d'archives numérisées sont consultées chaque année sur son site internet.

Le service éducatif est rattaché au service de la valorisation (3 agents : 1A, 2C) au sein du département des publics. Il met en œuvre les projets et programmes à destination des publics cibles prioritaires des Archives, relevant des secteurs de l'éducation, du champ social, du handicap. Il propose des partenariats, des actions hors-les-murs, des actions de promotion dédiées. Le service est notamment l'interlocuteur privilégié de l'Éducation nationale. En 2018-2019, 1100 élèves ont accueillis, répartis en 44 classes : 29 du premier degré, 8 de collèges, 7 de lycées.

Contacts aux Archives de Paris :

Mme Laurence Benoist, responsable du département des publics : laurence.benoist@paris.fr / 01 53 72 41 06

Mme Dominique Juigné, cheffe du service de la valorisation : dominique.juigne@paris.fr / 01 53 72 41 16

Profil recherché : enseignant d'histoire, volontaire et opérationnel, sensibilisé aux problématiques de l'éducation artistique et culturelle et partageant les projets et les objectifs des Archives de Paris.

- **Savoir-faire :**

- Expérience dans la conception et la mise en œuvre de projets d'éducation artistique et culturelle en équipe et en partenariat
- Expertise en pédagogie, besoins éducatifs particuliers (social, handicap)

Une expérience de formateur ou de formation de formateur serait appréciée

- **Connaissances :**

- Connaissances en histoire des institutions
- Connaissance des dispositifs d'éducation artistique et culturelle
- Connaissances en histoire de l'art

- **Qualités personnelles :**

- sens du travail en équipe
- Mobilité, réactivité et adaptabilité
- Précision et méticulosité
- Opérationnalité et capacité à intégrer les règles et le cadre administratif d'un service d'archives territorial

Missions principales :

Le professeur relais aura pour missions, en liaison avec la délégation académique à l'éducation artistique et culturelle et sous l'autorité du directeur des Archives de Paris :

- de concevoir et mettre en œuvre avec les personnels des Archives des activités et des ressources pédagogiques y compris numériques en lien avec les programmes scolaires de l'Éducation nationale et les dispositifs d'EAC : ateliers thématiques, dossiers pédagogiques thématiques composés de documents téléchargeables pour la classe...
- de préparer, accueillir des classes et animer des ateliers le lundi matin. Préparation des ateliers : commande des cartons d'archives, extraction des documents, rangement des documents dans les cartons.
- d'assurer le suivi des réservations de classes, partage du calendrier des réservations avec l'adjointe administrative du service de la valorisation.
- d'informer la communauté éducative des activités et des ressources proposées par les Archives.
- De contribuer à la création de projets pass culture par les archives de Paris
- De mettre en place et d'effectuer le suivi du projet de jumelage avec le Réseau d'éducation prioritaire partenaire

Professeur relais de la DAAC

Le professeur relais intégrera le réseau des professeurs relais de la DAAC de Paris et sera amené à participer aux trois réunions annuelles du réseau.

Il devient aussi relais de la DAAC au sein de la structure culturelle pour laquelle il sera missionné et assure parallèlement une mission de veille de l'évolution des dispositifs d'éducation artistique et culturelle.

Il garantit une bonne circulation de l'information entre la structure culturelle et la DAAC

Conditions

L'appel à candidature est ouvert aux enseignants titulaires dans l'académie de Paris.

La fonction de professeur relais s'inscrit dans le cadre rénové des missions des personnels enseignant d'éducation et de documentation. Ainsi, la rétribution qui pourra être attribuée dans le cadre de cette mission académique relève désormais des dispositions du [Décret 2015-475 du 27 avril 2015](#).

Dans ce cadre, l'enseignant-e percevra pour une année scolaire complète trois Indemnités de Missions Particulières (IMP) ce qui équivaut à six heures de travail hebdomadaire pour la structure sur la base de 36 semaines annuelles. Le volume d'IMP sera modulé en fonction de la date de recrutement.

La reconduction annuelle de la mission de professeur-relais est soumise à un bilan d'activité.

Cette mission est inscrite dans une durée définie lors du recrutement.